|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 26 auDocument 37-F |
|  | 22 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| PROPOSITION DE SUPPRESSION DE LA RÉSOLUTION 80 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Les Administrations des pays membres de l'APT proposent de supprimer la Résolution 80 de l'AMNT, intitulée "Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", car l'objectif de cette Résolution a été atteint. |
| **Contact:** | M. Masanori KondoSecrétaire généralTélécommunauté Asie-Pacifique | Courriel: aptwtsa@apt.int |

Introduction:

La Résolution 80, intitulée "Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", a été adoptée par l'AMNT-12 pour reconnaître parmi les membres les principaux contributeurs aux travaux de l'UIT-T.

Depuis, des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de la Résolution 80, par exemple en ce qui concerne la révision des modèles à utiliser pour les contributions de l'UIT-T, la base de données du programme de travail de l'UIT-T, qui contient des renseignements sur les éditeurs et l'état d'avancement des travaux, etc.

En outre, à la réunion de janvier 2024 du GCNT, la CE 9 de l'UIT-T a évoqué, dans une note de liaison (voir le Document [TSAG-TD425](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240122-TD-GEN-0425/en)), la possibilité que la Résolution 80 soit actualisée ou que le principe fondamental et l'objectif qu'elle sert soient repris dans une autre Résolution, car il n'y avait aucune mesure supplémentaire à prendre. De plus, le Groupe RG-WM a indiqué qu'au cours de la période 2016-2020, la Résolution 80 avait été mise en œuvre et qu'il n'y avait plus aucune mesure à prendre (voir les Documents [TD460R1](https://www.itu.int/md/T13-TSAG-160201-TD-GEN-0460/fr) (2016) et [TSAG-TD452](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240122-TD-GEN-0452/en)).

Proposition:

Au vu de ce qui précède, les Administrations des pays membres de l'APT proposent de supprimer la Résolution 80.

SUP APT/37A26/1

RÉSOLUTION 80 (Rév. Hammamet, 2016)

Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration
des produits attendus du Secteur de la normalisation
des télécommunications de l'UIT

(Dubaï, 2012; Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

**Motifs:** La Résolution 80 a été adoptée pour reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits de l'UIT-T. Depuis l'adoption de la Résolution, des efforts considérables ont été faits pour atteindre son objectif. Le but de la Résolution 80 ayant été atteint, il est proposé de la supprimer.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_